



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Générale de la Santé

Référentiel interne de formation et de certification premiers secours

Prévention et Secours Civiques niveau 1 (P.S.C.1)

Document à l'usage des formateurs de formateurs



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Générale de la Santé

Document formateur

Prévention et Secours Civiques niveau 1 (P.S.C.1)

Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en PSC 1

SOMMAIRE

Chapitre I	Cadre réglementaire	P.4
	1. Organismes de formation- annexe 2	P.5
	2. Organisation de la formation	P.5
	3. Conditions de formation	P.5
	3.1. Durée	P.5
	3.2. Qualification des formateurs	P.6
	3.3. Encadrement de la formation	P.6
	3.4. Conditions d'admission en formation	P.6
Chapitre II	Pédagogie	P.7
	1. Les orientations pédagogiques	P.8
	2. Des compétences aux objectifs de la formation	P.8
	2.1. Les compétences PSC1 de l'arrêté- annexe 1	P.8
	2.2. Les savoirs et savoirs faire	P.9
	2.3. Le chronogramme de la formation	P.10
	2.4. Le logigramme de la formation	P.12
	2.5. Les choix pédagogiques	P.13
Chapitre III	Evaluation	P.14
	1. Le cadre réglementaire de l'arrêté- annexe 3	P.15
	2. Les outils d'évaluation	P.15
	3. Gestion des échecs	P.18
	4. Règles d'archivage	P.18
Annexes		P.19
	Fiche d'émargement	P.20
	Fiche de suivi de groupe	P.21
	Modèle de certificat de compétences	P.22

CHAPITRE I

Cadre réglementaire

Le cadre réglementaire

Dans le cadre de la formation de base des citoyens acteurs de la sécurité civile, il est institué une unité d'enseignement désignée sous l'intitulé de « prévention et secours civiques de niveau 1 »(PSC1).

L'arrêté du 16 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié et l'arrêté du 21 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » en définit les conditions :

1. Organismes de formation. Arrêté du 16 novembre 2011 - annexe 2

« Seul les organismes de formation répondant aux dispositions de l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours, sous réserve qu'ils se conforment aux dispositions ci-après, peuvent être autorisés à délivrer la formation relative à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC 1). »

2. Organisation de la formation

« Afin d'être autorisé à délivrer la formation relative à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC 1), l'organisme public habilité ou l'association nationale agréée doit établir un référentiel interne de formation et un référentiel interne de certification.

Les associations ou délégations départementales doivent mettre en œuvre les référentiels internes établis par l'association nationale à laquelle elles sont affiliées.

L'enseignement dispensé peut comporter des apports de connaissances théoriques, générales ou techniques, mais la priorité doit être donnée aux exercices d'application pratique. »

La direction générale de la santé en tant que direction d'administration centrale est détentrice pour la santé de l'agrément concernant les formations sécurité civile. Elle habilite les CESU qui délivrent des formations de sécurité civile.

Un rapport annuel d'activité en premiers secours devra être communiqué par l'organisme de formation à la direction générale de la santé.

3. Les conditions de formation

3.1. Durée de formation

« L'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC 1), lorsqu'elle est dispensée en présentiel, est fixée à une durée minimale de sept heures.

Cette unité d'enseignement peut faire appel à des outils de formation ouverte accessible à distance permettant de minorer la durée de formation en présentiel. Toutefois, ces outils ne peuvent se substituer à une phase de formation en présentiel permettant la validation pratique des gestes élémentaires de secours. »

Les formations qui seront assurées dans les CESU en présentiel se feront en un minimum de 7h. Lorsqu'une partie de la formation est organisée au moyen de techniques d'apprentissage à distance, celle-ci doit être préalable à la formation en présentiel et sa durée est de 3h30.

3.2. Qualification des formateurs

L'arrêté du 20 août 2018 modifiant l'arrêté du 4 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » fixe les modalités de cette formation.

Les titulaires du certificat de compétences de formateur de « PSC1 »-pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 3 (PAE3) sont titulaires par équivalence, de l'unité d'enseignement «pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques ».

Les titulaires du certificat de formateur sauveteur-secouriste du travail (SST), à jour de formation maintien et actualisation des compétences, sont autorisés à dispenser l'unité d'enseignement "prévention et secours civiques de niveau 1". Art. 1er de l'arrêté du 30 mai 2016 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 »

L'attestation annuelle de formation continue de formateurs de formateurs aux premiers secours et de formateurs aux premiers secours, doit être communiquée lors du rapport annuel d'activité des organismes à la Direction Générale de la Santé.

Il appartient au médecin responsable du CESU, de s'assurer que les formateurs sont détenteurs de cette attestation.

Concernant la formation continue des formateurs de formateurs, la direction générale de la santé n'ayant pas l'agrément, il leur appartient de suivre cette formation avec l'organisme de leur choix et de fournir l'attestation à leur CESU d'appartenance et lors du bilan annuel auprès de la DGS.

3.3. Encadrement de la formation

« Le ratio d'encadrement pour l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC 1) est fixé à un maximum de dix stagiaires par formateur pour les phases de formation en présentiel. »

Ces centres disposent d'une équipe pédagogique conforme à la réglementation applicable aux premiers secours.

3.4. Condition d'admission en formation

« L'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC 1) est accessible à toute personne âgée au minimum de dix ans. »

CHAPITRE II

Pédagogie

Pédagogie

1. Les orientations pédagogiques

L'organisme de formation utilisera des techniques pédagogiques adaptées au public à former et au contexte des apprenants.

Il est recommandé de réserver deux tiers du temps de formation à la répétition gestuelle et aux mises en situation.

La contextualisation en début de chaque séquence est indispensable (vignette clinique, mise en situation adaptée).

L'appel aux connaissances antérieures est recommandé pour résoudre le problème posé.

Les synthèses seront fréquentes.

La démonstration par le formateur se fera en synthèse pour la plupart des thèmes traités.

Les temps proposés dans ce document sont des estimations permettant de guider le déroulement de la journée de formation.

L'ordre des séquences peut être modifié en fonction des publics.

Déroulé de séquence type :

Pour les urgences vitales

- Faire appel aux connaissances antérieures et au raisonnement pour :
 - Identifier les indices permettant de reconnaître la situation
 - Définir le risque inhérent à la situation
 - Proposer la conduite pratique adaptée
- Réaliser une démonstration « experte » en synthèse
- Animer une séance d'entraînement et de répétition de geste
- Réaliser une mise en situation d'évaluation sur les thèmes traités préalablement avec une évaluation formative

Pour les urgences potentielles

Concernant le malaise et les traumatismes cutanés et osseux, les modalités pédagogiques reposent sur les échanges et la synthèse par le formateur.

L'utilisation de support visuel est préconisée (arbres décisionnels, vidéos...).

2. Des compétences aux objectifs de la formation

2.1. Les compétences PSC1 de l'arrêté du 16 novembre 2011 - annexe 1

« L'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » a pour objectif de faire acquérir à toute personne les capacités nécessaires pour concourir par son comportement à la sécurité civile, conformément aux dispositions des articles 4 et 5 de la loi no 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

Ainsi, elle doit être capable d'exécuter une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours. En particulier, elle doit être capable

– d'assurer une protection immédiate, adaptée et permanente pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants ;

– d'assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté ;

– de réaliser immédiatement les premiers gestes de secours face à une personne :

- victime d'une obstruction des voies aériennes ;
- victime d'un saignement abondant ;
- victime inconsciente qui respire ;
- victime en arrêt cardiaque ;
- victime d'un malaise ;
- victime d'un traumatisme. »

2.2. Les savoirs et savoirs faire

Afin de pouvoir mettre en œuvre ces compétences sur le terrain, celles-ci sont déclinées en savoirs et savoir-faire que l'apprenant doit acquérir et intégrer durant la formation et dont découlent les objectifs des séquences de formation.

« Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants » ;

Savoirs et savoirs faire :

- Identifier un danger
- Assurer une protection permanente pour lui-même, la victime, les tiers
- Décider quand et comment réaliser un dégagement d'urgence
- Savoir réagir face à une attaque terroriste ou une situation de violence

« Assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté » ;

Savoirs et savoirs faire :

- Connaître les principes de l'alerte et son intérêt
- Connaître les numéros d'urgence
- Être capable de transmettre une alerte permettant de déclencher les secours adaptés
- Connaître le Système d'Alerte et d'Information des Populations
- Connaître les signaux d'alerte aux populations et leurs principes
- Connaître la conduite à tenir en cas de déclenchement du signal national d'alerte

« Réaliser immédiatement les premiers gestes de secours face à une personne » :

- « Victime d'une obstruction des voies aériennes » ;

Savoirs et savoirs faire :

- Reconnaître une obstruction aiguë des voies aériennes par un corps étranger
- Identifier une obstruction grave et agir en conséquence
- Identifier une obstruction partielle et agir en conséquence
- Réaliser les gestes permettant la désobstruction
- Mettre en œuvre la conduite à tenir face à une obstruction

- « Victime d'un saignement abondant » ;

Savoirs et savoirs faire :

- Identifier et agir face à une hémorragie externe
- Connaître la conduite à tenir face à un saignement de nez, une victime qui vomit ou crache du sang ou face à un saignement par un orifice naturel
- Connaître la conduite à tenir en cas de contact avec le sang de la victime
- Savoir-faire une compression locale

- Réaliser la pose d'un garrot
 - « *Victime inconsciente qui respire* » ;

Savoirs et savoirs faire :

- Reconnaître et agir face à une perte de connaissance
- Identifier une perte de connaissance
- Identifier une respiration efficace
- Libérer les voies aériennes
- Effectuer la mise en position latérale de sécurité

- « *Victime en arrêt cardiaque* » ;

Savoirs et savoirs faire :

- Reconnaître et agir face à un arrêt cardiaque
- Connaître la procédure
- Réaliser les compressions thoraciques, les insufflations et mettre en œuvre le défibrillateur automatisé externe
- Appliquer la conduite à tenir face à un arrêt cardiaque

- « *Victime d'un malaise* » ;

Savoirs et savoirs faire :

- Identifier les signes d'un malaise
- Connaître la procédure de prise en charge

- « *Victime d'un traumatisme.* »

Savoirs et savoirs faire :

« *Traumatisme* »

- Connaître les signes d'un traumatisme
- Agir face à un traumatisme
- Assurer un maintien de tête

« *Brûlures* »

- Connaître les signes d'une brûlure grave et d'une brûlure simple
- Agir face à une brûlure grave
- Agir face à une brûlure simple
- Connaître la conduite à tenir face à une brûlure par produits chimiques, une brûlure électrique, et une brûlure interne par inhalation de vapeurs chaudes ou caustiques

« *Plaies* »

- Connaître les signes d'une plaie grave et d'une plaie simple
- Agir face à une plaie grave
- Agir face à une plaie simple

Liens avec les contenus scientifiques :

Recommandations 2017 de la DGSCGC relatives à l'unité d'enseignement PSC1.

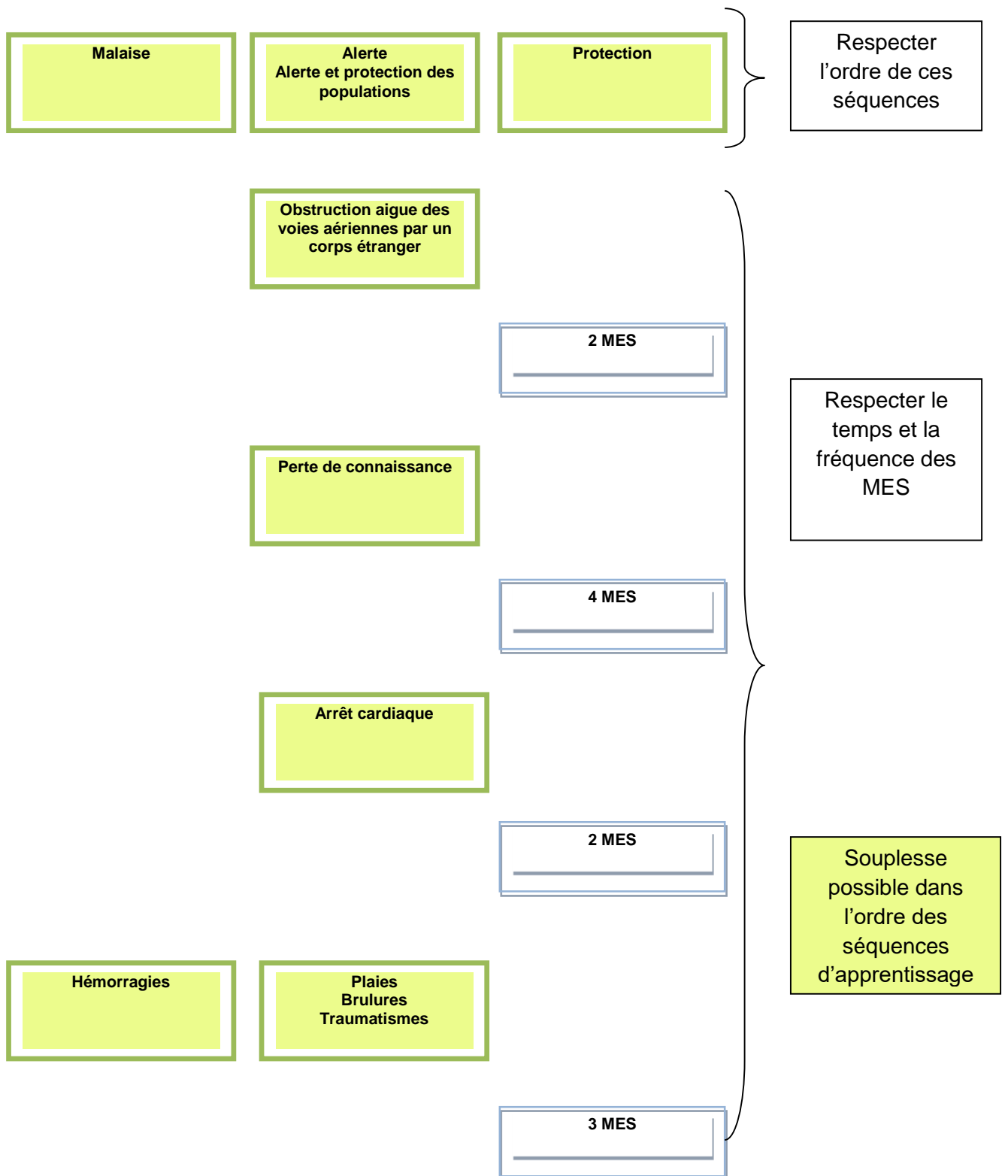
2.3. Le chronogramme de la formation

Le chronogramme ci-après présente l'articulation chronologique de l'acquisition des compétences, sur la base d'un groupe de 10 participants.

Durée	Thème	Durée séquence	Objectif de la séquence
Hors temps	Accueil	20 mn	Présentation des stagiaires, des formateurs Présentation des objectifs
3h10	Malaise Alerte Protection	40 mn	Identifier les signes de gravité d'un malaise et effectuer les gestes adéquats Alerter les secours Identifier une alerte aux populations Protéger du sur accident
	Obstruction aiguë des voies aériennes par un corps étranger	40 mn	Identifier les signes d'une obstruction des voies aériennes et effectuer les gestes adéquats
	Mise en situation d'évaluation	20 mn	Participation en tant que sauveteur à une simulation
	La perte de connaissance	45 mn	Identifier les signes d'une personne inconsciente et effectuer les gestes adéquats.
	Mise en situation d'évaluation	45 mn	Participation en tant que sauveteur à une simulation

Durée	Thème	Durée séquence	Objectif de la séquence
3h 50	Arrêt cardiaque	120 mn	Identifier les signes d'une personne en arrêt cardio-ventilatoire et effectuer les gestes adéquats.
	Mise en situation d'évaluation	30 mn	Participation en tant que sauveteur à une simulation
	Hémorragies externes	20 mn	Identifier les signes d'une hémorragie et effectuer les gestes adéquats.
	Atteintes traumatiques : ° Plaies ° Brûlures ° Traumatisme osseux	30 mn	Identifier les signes de gravité d'un traumatisme cutané et osseux et effectuer les gestes adéquats.
	Mise en situation d'évaluation	30 mn	Participation en tant que sauveteur à une simulation
Hors temps	Clôture	10 mn	Bilan de la formation

2.4. Le logigramme de la formation



2.5. Les choix pédagogiques

Le chronogramme et le logigramme donnent les grandes orientations pour l'articulation pédagogique des séquences.

La durée des séquences est donnée à titre indicatif et doit être adaptée en fonction de l'évolution du public.

Le choix a été fait de débiter la formation par le thème du malaise, afin de permettre aux apprenants de se projeter plus facilement dans la réflexion et l'action. C'est sûrement le thème qui parle à tous car relativement fréquent et favorise la mise en route de la formation.

Il permet de travailler l'abord et le questionnement de la victime souvent difficile pour le public et de surcroît d'approcher les thèmes de l'alerte et de la protection dans une suite logique de la prise en charge.

Sont traitées ensuite les détresses vitales avec un apprentissage de gestes.

Il semble souhaitable que les thèmes perte de connaissance et arrêt cardiaque soient enseignés de manière consécutive et dans ce sens afin de ne pas perdre de temps et permettre aux stagiaires de créer des liens.

Les atteintes traumatiques étant des urgences potentielles, le choix effectué est de les traiter en fin de journée, afin de ne pas sacrifier du temps d'apprentissage des gestes sur les urgences vitales par manque de temps.

Les apports sur l'alerte et la protection peuvent, selon les choix de l'équipe pédagogique, être abordés au niveau de toutes les séquences de formation.

A partir du deuxième thème, des mises en situation d'évaluation relatives à l'ensemble des thèmes traités préalablement permettent d'évaluer chacun des participants sur au moins une action.

La durée de face à face pédagogiques est de 7h minimum.

Responsabilité des CESU :

A partir du chronogramme, les CESU doivent envisager la rédaction d'un conducteur pédagogique pour les formations effectuées :

- qui reprend en détail le contenu des journées, afin de préciser les techniques pédagogiques à utiliser,
- qui précise le choix des sujets des mises en situation d'évaluation qui seront en lien avec les priorités du public concerné.

Les formateurs restent dans tous les cas responsables des choix, et doivent s'assurer de la possibilité de validation de toutes les compétences

CHAPITRE III

L'évaluation

L'évaluation en P.S.C.1

1. Le cadre réglementaire de l'arrêté du 16 novembre 2011 - annexe 3

« L'aptitude à prévenir les risques et à réaliser les gestes élémentaires de secours aux personnes en situation de détresse physique est reconnue par un certificat de compétences de « citoyen de sécurité civile » dont le modèle doit être conforme aux préconisations du ministère chargé de la sécurité civile.

Chaque organisme habilité ou association nationale agréée pour la formation à l'unité d'enseignement « prévention et secours civique de niveau 1 » (PSC 1) doit déposer son modèle de certificat de compétences auprès du ministre chargé de la sécurité civile pour validation avant délivrance.

Ce certificat de compétences est délivré aux personnes qui ont :

- *participé à toutes les phases de la formation ;*
- *réalisé ou fait réaliser tous les gestes de premiers secours en phase d'apprentissage ;*
- *participé une fois au moins, comme sauveteur, à une activité d'application (cas concret, exercice de simulation).*

Fiche d'évaluation formative du PSC 1 :

Elle doit comporter les critères indispensables à évaluer dans toutes les mises en situations PSC 1. Elle aide le formateur pour observer, évaluer et animer l'évaluation formative de l'apprenant.

2. Les outils d'évaluation

Pour faciliter l'évaluation individuelle, un outil d'observation reprenant les critères essentiels est souhaitable.

Compétences attendues lors des simulations en P.S.C. 1

Recommandations de la DGSCGC version septembre 2019

Arrêt cardiaque ADULTE

Reconnaissance des signes	Points clés
° Absence de réponse ou de réaction ° Ne respire pas ou ° Présente une respiration anormale avec des mouvements respiratoires inefficaces, lents, irréguliers et bruyants (gasp)	Alerte précoce des secours Compressions thoraciques Comprimer fortement le sternum de 5 à 6 cm Fréquence entre 100 et 120 par minute
	Défibrillation Être la plus précoce possible Interrompre le moins possible la pratique des compressions thoraciques
	Insufflations adulte En alternance avec les compressions (30/2) Entraîner le soulèvement de la poitrine (cesser dès le soulèvement de la poitrine)

Arrêt cardiaque ENFANT NOURRISSON

Reconnaissance des signes	Points clés
° Absence de réponse ou de réaction ° Ne respire pas ou ° Présente une respiration anormale avec des mouvements respiratoires inefficaces, lents, irréguliers et bruyants (gasp)	Après alerte précoce des secours Enfant Comprimer le sternum d'1/3 de son épaisseur soit environ 5 cm Fréquence entre 100 et 120 par minute Nourrisson Comprimer le sternum d'1/3 de son épaisseur soit environ 4 cm à l'aide de deux doigts Fréquence entre 100 et 120 par minute
	Défibrillation Utiliser des électrodes adaptées (position des électrodes conforme aux schémas du fabricant)
	Insufflations Enfant/ Nourrisson En alternance avec les compressions (30/2) Particularités nourrisson

	<p>Tête en position neutre Englober à la fois la bouche et le nez Entrainer le soulèvement de la poitrine (cesser dès le début du soulèvement du thorax)</p>
--	--

Obstruction aiguë des voies aériennes par un corps étranger

Reconnaissance des signes	Points clés
° Obstruction grave : ne peut plus parler, crier, tousser ou émettre un son	Adulte et grand enfant : effectuer 1 à 5 claques de façon vigoureuse avec le talon de la main ouverte entre les 2 omoplates
	Effectuer de 1 à 5 compressions abdominales franches vers l'arrière et vers le haut au creux de l'estomac Alterner les 2 techniques si inefficacité
	Nourrisson et petit enfant : effectuer 1 à 5 claques entre les 2 omoplates avec le talon de la main ouverte Tête plus basse que le thorax
	Nourrisson : Effectuer des compressions thoraciques profondes (milieu poitrine)
	En cas d'impossibilité d'encercler l'abdomen : compressions thoraciques au milieu du sternum vers l'arrière

Perte de connaissance

Reconnaissance des signes	Points clés
° Ne répond pas, ne réagit à aucune sollicitation verbale ou physique ° Respire normalement	Libérer les voies aériennes Tête basculée doucement en arrière avec élévation du menton chez l'adulte ou l'enfant et en position neutre avec élévation du menton chez le nourrisson Apprécier la respiration
	Mettre sur le côté (Position latérale de sécurité) Limiter les mouvements de la colonne vertébrale Position stable, la plus latérale possible Surveiller la respiration

Hémorragies externes

Reconnaissance des signes	Points clés
° Perte de sang prolongée qui ne s'arrête pas spontanément	Allonger la victime tout en arrêtant le saignement Compression locale permanente directe ou pansement compressif Garrot (compression directe inefficace ou impossible) : en amont de la plaie Couvrir la victime

Thème	Points clés
Brûlure grave	Refroidir la surface brûlée par ruissellement d'eau du robinet et à faible pression
Malaise	Mettre au repos dans la position adaptée à la situation. Recueil des informations pour avis médical
Plaie grave	Mettre dans la position adaptée selon la localisation
Traumatisme	Ne pas mobiliser la zone atteinte ou la victime Si nécessaire, maintien de tête

3. Gestion des échecs

Dans la logique, il ne doit pas y avoir d'échec en PSC1, sauf si le candidat refuse de :

- participer
- réaliser les techniques
- réaliser des mises en situation

Dans ce cas, le participant est invité à refaire une formation complète de PSC1.

4. Règles d'archivage

Il existe en France des règles communes et précises d'archivage et de conservation de documents.

Les différentes parties d'un dossier pédagogique de la formation au PSC 1 qui doivent être archivées par le CESU, sont :

- les feuilles d'émargement
- la fiche de suivi individuelle ou de groupe
- le procès-verbal

Le CESU archivera le procès-verbal et les numéros des certificats de compétences délivrés.

Chaque organisme de formation est responsable de l'édition des attestations ainsi que de l'archivage des listes de délivrance des attestations de PSC1.

Les documents administratifs du PSC1 doivent être archivés par l'organisme de formation pendant une durée de 30 ans.

Annexes :

Fiche émargement

Fiche de suivi de groupe P.S.C. 1

**Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile
P.S.C. 1**

FICHE EMARGEMENT P.S.C.1 C.E.S.U. XX

Date de la formation :Lieu :.....

Nom	Prénom	Date naissance	Lieu de naissance	Signature

Nom et signature du formateur :

FICHE DE SUIVI DU GROUPE P.S.C.1 - C.E.S.U. XX

Nom	Prénom	Présence à toute la formation	A réalisé tous les gestes	A réalisé au moins une mise en situation	Décision finale*

* En cas d'inaptitude noter le motif

Nom et signature du formateur :

CERTIFICAT DE COMPETENCES DE CITOYEN DE SECURITE CIVILE

PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1

Vu le décret n° 91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ;

Vu l'arrêté du «Date_arrêté_» «Libellé_arrêté_de_formation» ;

[Le/La qualité de l'autorité délivrante],

déclarant que «Prénom» «NOM», «né ou née» le «Date de naissance» à «Lieu de naissance (DPT)», remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, conformément aux dispositions de l'arrêté du 16 novembre 2011 modifié susvisé,

délivre à **«Prénom» «NOM»** le présent certificat de compétences.

[Attache de signature]

COMITE DE REDACTION

Sous l'égide de la Direction Générale de la Santé (Docteur Jean-Marc PHILIPPE)

Docteur Gaël Gheno

Fabrice Mercier

Didier Michel

Ouvrage déposé à la Direction de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises en janvier 2021, accessible sur le site www.ANCESU.fr